LA LOI PACT 2022 : COMPRENDRE L'EGIBILITÉ ET LES AVANTAGES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

LA LOI PACT VUE D'ENSEMBLE

Qu'est-ce que la loi PACT ? Pourquoi est-il importante?

La loi PACT est une nouvelle loi qui élargit les soins de santé et les avantages offerts par VA aux anciens combattants exposés à des brûlots et à d'autres substances toxiques. **Cette loi nous aide à fournir à des générations de vétérans - et à leurs survivants - les soins et les avantages qu'ils ont mérités et qu'ils méritent.**

La loi (**1**) élargit et prolonge l'admissibilité aux soins de santé VA pour les anciens combattants exposés à des substances toxiques et les anciens combattants de l'ère du Vietnam, de la guerre du Golfe et de l'ère post-11 septembre, et (**2**) élargit l'admissibilité aux avantages pour les anciens combattants exposés à des substances toxiques.

Que signifie l'acronyme PACT?

Le Sergeant First Class Heath Robinson Honoring Our **Promise to Address Comprehensive Toxics** (PACT) Act of 2022.

Quand la loi entre-t-elle en vigueur?

Bien que certaines dispositions prennent effet à des moments différents, VA considère que les conditions présumées établies dans la loi PACT sont applicables à la date à laquelle la loi PACT a été promulguée (10 août 2022). **Tous les anciens combattants et les survivants qui pensent avoir droit à des prestations sont encouragés à faire une demande dès aujourd'hui.**

Quels sont les éléments clés de la loi PACT?

» Cette **Loi élargit et prolonge l'admissibilité aux soins de santé VA** pour les anciens combattants exposés à des substances toxiques et les anciens combattants de l'ère du Vietnam, de la guerre du Golfe et de l'ère d'après -9/11.

» **VA améliorera le processus de prise de décision** pour déterminer quelles conditions médicales seront considérées pour le statut présumé.

» Chaque ancien combattant inscrit recevra un dépistage initial des **expositions toxiques** et d'un dépistage de suivi au moins tous les cinq ans. Les anciens combattants qui ne sont pas inscrits, mais qui sont admissibles à l'inscription, auront la possibilité de s'inscrire et de recevoir le dépistage.

» Le personnel de santé et les responsables du traitement des demandes de VA recevront une éducation et une formation sur l'exposition aux substances toxiques.

» La loi exige des études de recherche sur la mortalité des anciens combattants ayant servi en Asie du Sud-Ouest pendant la guerre du Golfe, les tendances en matière de santé des anciens combattants après le 11 septembre 2001 et les taux de cancer chez les anciens combattants.

» La loi aidera VA à se doter d'une **main-d'œuvre plus forte et plus qualifiée** pour répondre à la demande croissante d'avantages et de services.

» La loi **vise 31 nouveaux établissements** à travers le pays, offrant ainsi un meilleur accès aux soins de santé de VA.

Qu'est-ce que l'exposition toxique?

D'une manière générale, il existe plusieurs types d'expositions ou de dangers possibles que les anciens combattants ont pu subir pendant leur service militaire, notamment:

» **LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES:** Brûlots, feux de puits de pétrole, feu de soufre, sable, poussière et particules.

» **PRODUITS CHIMIQUES:** Agent Orange ou autres herbicides, fosses brûlées, réserves d'eau de Camp Lejeune, pesticides, uranium appauvri, chrome ou solvants industriels.

» **LA RADIATION:** Les essais d'armes nucléaires, les rayons X ou l'uranium appauvri.

» **AGENTS DE GUERRE:** Agents chimiques de guerre, agents neurotoxiques, gaz moutarde, essais d'herbicides et stockage.

» **RISQUES PROFESSIONNELS:** L'Amiante, plomb, carburants, solvants industriels, radiations, vibrations, bruit, peintures spéciales sur les véhicules militaires, et certains liquides de refroidissement ou d'isolation.

LA LOI PACT 2022 : COMPRENDRE L'EGIBILITÉ ET LES AVANTAGES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

AVANTAGES DE LA LOI PACT

10 août 2022 :
La loi PACT est promulguée.

EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT :
Ajoute plus de 20 nouvelles conditions présumées. S'applique à l'admissibilité aux prestations des anciens combattants et des survivants.

Pour les anciens combattants de la guerre du Golfe et de l'après-11 septembre, Le Cancer du cerveau, Glioblastome, Cancer respiratoire (lié à la respiration) de tout type, Cancer gastro-intestinal de tout type, Cancer de la tête de tout type, Lymphome de tout type, cancer du cou, cancer du pancréas, cancer de la reproduction de tout type, cancer du rein, mélanome, asthme (diagnostiqué après le service), rhinite chronique, sinusite chronique, bronchiolite constrictive ou oblitérante, emphysème, maladie granulomateuse, pneumopathie interstitielle (PI), pleurésie, fibrose pulmonaire, sarcoïdose, bronchite chronique, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Pour les anciens combattants du Vietnam et les autres anciens combattants exposés à des herbicides tactiques, cela inclut deux affections présumées liées à l'agent orange : Gammopathie monoclonale de signification indéterminée (MGUS), Hypertension artérielle (HTA).

1 janvier 2023 :
VBA commencera à traiter les réclamations

Qu'est-ce qu'une présomption de lien avec le service?

VA présume que certaines maladies ou affections sont liées au service militaire d'un ancien combattant. **Les anciens combattants et leurs survivants pourront avoir droit à des avantages et à des services de soins de santé** pour ces affections.

Quelles présomptions nouvelles ou élargies la Loi créera-t-elle et quand seront-elles en vigueur?

Les anciens combattants et les survivants peuvent déposer immédiatement des demandes pour toutes les conditions décrites dans la loi Pact.

Pour les anciens combattants de la guerre du Golfe et de l'après11 septembre, cela inclut :
Le Cancer du cerveau, Glioblastome, Cancer respiratoire (lié à la respiration) de tout type, Cancer gastro-intestinal de tout type, Cancer de la tête de tout type, Lymphome de tout type, cancer lymphomatique de tout type, cancer du cou, cancer du pancréas, cancer de la reproduction de tout type, cancer du rein, mélanome, asthme (diagnostiqué après le service), rhinite chronique, sinusite chronique, bronchiolite constrictive ou oblitérante, emphysème, maladie granulomateuse, pneumopathie interstitielle (PI), pleurésie, fibrose (COPD).

Pour les anciens combattants du Vietnam et les autres anciens combattants exposés à des herbicides tactiques, cela inclut deux affections présumées liées à l'agent orange :
Gammapathie monoclonale de signification indéterminée (MGUS), Hypertension artérielle (également appelée hypertension).

Les anciens combattants peuvent-ils faire une demande dès maintenant?

VA considère que les conditions présumées établies dans la loi PACT sont applicables à la date où le projet de loi devient loi. **Nous encourageons tous les anciens combattants qui estiment avoir droit à des prestations à présenter une demande dès maintenant.**

Quels éléments de preuve les anciens combattants doivent-ils présenter lorsqu'ils déposent une demande?

Les anciens combattants devront soumettre toute preuve à l'appui de leur demande. La loi PACT stipule que, dans le traitement des demandes d'indemnisation liées à une exposition toxique, VA pourra **prendre en compte tout dossier d'ancien combattant figurant dans un système de suivi des expositions.** Si aucun dossier n'existe, VA peut prendre en compte l'ensemble des circonstances. Les responsables du traitement des demandes peuvent également aider les anciens combattants qui déposent une demande en rassemblant les preuves médicales identifiées et en demandant un examen ou un avis médical pour étayer la demande.

Les anciens combattants qui ont maintenant droit à des prestations fondées sur la présomption de lien avec le service sont invités à déposer une demande au moyen du **formulaire VA 21-526EZ**, Demande d'indemnité d'invalidité et de prestations compensatoires connexes, ou une demande supplémentaire au moyen du **formulaire VA 20-0995**, Demande de révision de décision : Réclamation complémentaire.

Si un ancien combattant qui déjà été débouté d'une requête pour l'une de ces conditions, que faire?

VA communiquera avec les anciens combattants lorsque la présomption de lien avec le service sera établie ou modifiée. Toutefois, les anciens combattants qui déjà été débouté d'une requête liée à une exposition à des substances toxiques sont encouragés à présenter une demande supplémentaire. **Une fois la demande complémentaire reçue, VA examinera la demande en vertu de la nouvelle loi.**

Quelles mesures devraient être prises par les anciens combattants qui n'ont jamais déposé de demande pour l'une de ces conditions?

Les anciens combattants diagnostiqués comme souffrant de l'une des nouvelles conditions présumées et répondant aux critères d'admissibilité devront **déposer une nouvelle demande** d'examen en utilisant le **formulaire VA 21-526EZ**, Demande d'indemnité d'invalidité et de prestations compensatoires connexes.

Comment un ancien combattant peut-il présenter une demande d'invalidité?

Pour en savoir plus, consulter
VA.gov/disability/how-to-file-claim/

Appelez le service d'assistance téléphonique
(pour des questions spécifiques) au at 1-800-827-1000

Consulter un bureau régional de la VBA
VA.gov/benefits/offices.asp

Travailler avec une VSO accréditée
VA.gov/ogc/apps/accreditation/index.asp

LA LOI PACT 2022 : COMPRENDRE L'EGIBILITÉ ET LES AVANTAGES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

AVANTAGES DE LA LOI PACT

Les membres de la famille ou les personnes à charge - ceux qui ont perdu un être cher au cours du processus de réadjudication ou ceux qui ont perdu un être cher dont la demande a déjà été débouté d'une requête - recevront-ils des avantages en raison de la loi PACT?

Les membres de famille ou les personnes à charge d'un ancien combattant décédé **pourraient avoir droit à diverses prestations** VA en raison des handicaps supplémentaires définis dans la loi PACT ils remplissent les conditions d'admissibilité. Les prestations disponibles comprennent l'indemnité de dépendance et d'indemnité (DIC), les prestations accumulées et les prestations d'inhumation.

» La **DIC** est un paiement mensuel pour le conjoint survivant admissible, l'enfant ou les enfants à charge ou le parent ou les parents d'un ancien combattant décédé dans l'exercice de ses fonctions ou en raison d'une ou de plusieurs invalidités liées au service. Les preuves devraient démontrer que le décès de l'ancien combattant a été causé par son service ou qu'il y est lié. Les anciens combattants désireux de déposer une demande doivent remplir la **formulaire VA 21P-534EZ** pour demander des avantages et soumettre des preuves à l'appui.

» **Les prestations accumulées** sont des paiements uniques versés au conjoint survivant éligible, à l'enfant ou aux enfants à charge ou au parent ou aux parents à charge d'un ancien combattant décédé, en fonction du lien de parenté, lorsque les éléments de preuve montrent que des prestations, comme une indemnité d'invalidité ou une pension d'ancien combattant, étaient dues mais non payées avant le décès de l'ancien combattant. Un membre de la famille de l'ancien combattant décédé pourra également être bénéficiaire en fournissant une preuve du paiement des derniers frais ou de l'inhumation de l'ancien combattant. Les survivants qui souhaitent déposer une demande devront compléter le formulaire VA 21P-534EZ OU formulaire VA 21P-601 pour déposer une demande d'avantages et présenter les preuves à l'appui.

» **Les prestations d'inhumation** sont un versement forfaitaire destiné à aider à couvrir l'inhumation d'un ancien combattant éligible dans un cimetière national et les frais d'obsèques. VA pourra fournir des prestations d'inhumation à un membre de la famille ou à une personne à charge d'un ancien combattant décédé qui remplissait les conditions requises au moment de son décès. VA paie les frais d'inhumation liés au service, les frais d'inhumation sans lien avec le service, l'allocation de terrain ou d'inhumation et le remboursement du transport. les individus désireux de déposer une demande doivent remplir le formulaire VA 21P-530EZ pour demander des avantages et soumettre des preuves à l'appui.

» Les survivants et les personnes à charge d'anciens combattants qui sont maintenant, ou qui auraient été, éligibles pour une invalidité liée au service, **pourraient également bénéficier de soins de santé dans le cadre du Programme civil de santé et de soins médicaux du ministère des Anciens Combattants (CHAMPVA).**

LA LOI PACT 2022 : COMPRENDRE L'EGIBILITÉ ET LES AVANTAGES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

L'ÉLIGIBILITÉ AUX SOINS DE SANTE DE LA LOI PACT

Quels sont les nouveaux critères d'éligibilité aux soins de santé?

La loi PACT contribue à la réalisation d'une priorité absolue du VA : faire en sorte que davantage d'anciens combattants reçoivent des soins du VA en élargissant l'admissibilité et la disponibilité des services de soins de santé pour les anciens combattants. La loi **élargit l'admissibilité aux soins de santé** à plusieurs groupes d'anciens combattants qui n'étaient peut-être pas admissibles auparavant et exige que VA offre **progressivement des soins hospitaliers, des services médicaux et des soins en maison de repos pour toute maladie à trois nouvelles catégories d'anciens combattants.**

» **CATEGORIE 1 :** Les anciens combattants qui ont participé à une activité à risque d'exposition toxique (telle que définie par la loi) alors qu'ils étaient en service actif, en service actif de formation ou en service inactif de formation.

» **CATEGORIE 2 :** Les anciens combattants qui ont été affectés à un lieu d'affectation dans certains endroits (y compris l'espace aérien au-dessus) pendant des périodes spécifiques :.

- Le ou après le 2 août 1990, à : Bahreïn, Irak, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Somalie ou Émirats arabes unis.
- Le ou après le mardi 11 septembre 2001, à : Afghanistan, Djibouti, Égypte, Jordanie, Liban, Syrie, Yémen, Ouzbékistan, ou tout autre pays jugé pertinent par VA.

» **CATEGORIE 3 :** Les vétérans qui ont été déployés en soutien à l'opération Enduring Freedom, l'opération Freedom's Sentinel, l'opération Iraqi Freedom, l'opération New Dawn, l'opération Inherent Resolve ou la mission Resolute Support.

» **EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA PROMULGATION (10 AOÛT 2022) :** Les anciens combattants qui ont servi en **République du Vietnam** (du 1/9/62 au 5/7/75), **en Thaïlande** sur toute base américaine ou royale thaïlandaise (du 1/9/62 au 30/6/76), **au Laos** (du 12/1/65 au 30/9/69), dans certaines provinces du **Cambodge** (du 16/4/69 au 30/4/69), **Guam**, ou les **Samoa américaines** ou leurs eaux territoriales (du 1/9/62 au 7/31/80), ou l'**atoll Johnston** ou un navire qui y a fait escale (du 1/1/72 au 9/30/77) peuvent s'inscrire aux soins de santé VA.

» **ENTRE LE 1ER OCTOBRE 2022 ET LE 1ER OCTOBRE 2023 :** Les anciens combattants qui étaient en service actif sur un théâtre d'opérations de combat pendant une période de guerre après la guerre du Golfe Persique ou dans un combat contre une force hostile pendant une période d'hostilités après le 11 novembre 1998, et qui ont été libérés
entre le 11 septembre 2001 et le 1er octobre 2013, peuvent s'inscrire aux soins de santé VA. L'inscription est gratuite, il n'y a pas de frais annuels et les soins peuvent aussi être gratuits !

DATES CLÉS DE L'ÉLIGIBILITÉ À LA LOI PACT

10 AOÛT 2022 :
PACT Act signed into law.

DÈS SA PROMULGATION (10 AOÛT 2022) :
Les anciens combattants qui ont servi en République du Vietnam, en Thaïlande, au Laos, dans certaines provinces du Cambodge, à Guam ou aux Samoa américaines (ou dans leurs eaux territoriales), ou dans l'atoll de Johnston (ou sur un navire qui y faisait escale) pendant des périodes spécifiques peuvent s'inscrire aux soins de santé VA.

1er octobre 2022 - 30er septembre 2023 :
Les anciens combattants qui étaient en service actif sur un théâtre d'opérations de combat pendant une période de guerre après la guerre du Golfe Persique ou dans un combat contre une force hostile pendant une période d'hostilités après le 11/11/98 et qui ont été libérés entre 9/11/01–10/1/13 pourront s'inscrire aux soins de santé de VA.

mardi 8 novembre 2022 :
Début de l'intégration du dépistage de l'exposition toxique pour les anciens combattants inscrits.

mardi 1 octobre 2024 :
Inscription progressive aux soins de santé pour les anciens combattants des catégories 1 et 2 qui ont été libérés le 2 aout 1990 - Septembre, 11,12001 - 31 décembre 2006.2001.

jeudi 1 octobre 2026 :
Inscription progressive aux soins de santé pour les anciens combattants des catégories 1 et 2 qui ont été libérés le 12 septembre, 2001- 31 décembre 2006.

dimanche 1 octobre 2028 :
Inscription progressive aux soins de santé pour les anciens combattants des catégories 1 et 2 qui ont été libérés le 1 janvier 2007 - .31, décembre 2012.

mardi 1 octobre 2030 :
Inscription progressive aux soins de santé pour les anciens combattants des catégories 1 et 2 qui ont été libérés le 1 janvier, 2001- lundi 31 décembre 2018.

vendredi 1 octobre 2032 :
Mise en place progressive de l'inscription aux soins de santé pour les anciens combattants identifiés dans la catégorie 3.

LA LOI PACT 2022 : COMPRENDRE L'EGIBILITÉ ET LES AVANTAGES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

L'ÉLIGIBILITÉ AUX SOINS DE SANTE DE LA LOI PACT

Qu'est-ce qu'un dépistage d'exposition toxique? Comment cela aidera-t-il les anciens combattants?

Des questions **seront posées** aux anciens combattants **sur leur exposition potentielle à** une fosse de brûlage à ciel ouvert ou à d'autres dangers généralement associés à l'exposition à l'environnement militaire. Ceci aidera VA à identifier d'autres risques potentiels pour les anciens combattants et à éclairer les décisions politiques futures.

Quel sera l'impact sur l'admissibilité d'un ancien combattant de la guerre du Golfe ou d'un ancien combattant de l'après 9/11?

La loi PACT prolonge et élargit l'admissibilité aux soins de santé de VA. **Tous les anciens combattants sont encouragés à faire une demande de soins de santé de VA, quelle que soit leur date de séparation.** L'éligibilité aux soins de santé de VA dépend des antécédents de service et d'autres facteurs.

Les anciens combattants qui étaient en service actif sur un théâtre d'opérations de combat pendant une période de guerre après la guerre du Golfe Persique ou dans un combat contre une force hostile pendant une période d'hostilités après le 11 novembre 1998, et qui ont été libérés:

» Entre le 11 septembre 2001 et le 1er octobre 2013, auront une période d'inscription spéciale entre le 1er octobre 2022 et le 1er octobre 2023 (s'ils n'étaient pas déjà inscrits aux soins de santé de VA). Au cours de cette période d'un an, les anciens combattants auront la possibilité de faire une demande d'inscription. Nous les encourageons vivement à le faire pour s'assurer que les soins de santé sont disponibles maintenant et à l'avenir. L'inscription est gratuite, il n'y a pas de frais annuels et les soins peuvent aussi être gratuits!

» Après le 1er octobre 2013, ont le droit de s'inscrire aux soins de santé VA pendant la période de 10 ans à compter de la date de décharge ou de séparation la plus récente.

Qu'est-ce que le registre des grands brûlots? Comment un vétéran peut-il s'inscrire?

Le registre des risques aériens et des foyers d'incendie à ciel ouvert de VA vise à aider VA à mieux comprendre les effets potentiels des expositions sur la santé et à identifier de manière proactive les problèmes de santé dont les vétérans peuvent discuter avec leurs fournisseurs de soins de santé pour un suivi.

Les anciens combattants déployés en **Asie du Sud-Ouest ou en Égypte** après le 2 août 1990, ou en **Afghanistan, à Djibouti, en Syrie ou en Ouzbékistan** participer au registre.

La participation est volontaire et **ne peut avoir d'incidence négative sur l'accès aux soins de santé des VA ou sur les demandes de compensation et d'avantages.** Il n'est pas nécessaire d'avoir été exposé à des dangers aériens spécifiques ou d'avoir des problèmes de santé connexes pour participer au registre.

Comment les anciens combattants peuvent-ils solliciter des soins de santé de VA?

- **Postuler en ligne sur** VA.gov/health-care/apply/application/introduction
- **Appeler la ligne d'assistance gratuite** au 877-222-8387 du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est).
- **Envoyer** par courrier une demande de prestations de santé dûment remplie et signée. Formulaire 10-10EZ.
- **Apportez** le la formulaire, formulaire 10-10EZ dûment rempli et signé au centre médical ou à la clinique VA la plus proche.